



Paris, le 7 janvier 2026

LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE

Gestion des risques Prairies : en l'état, la grande arnaque pour les assurés et non-assurés !

Monsieur le Premier ministre,

La gestion des risques sur pertes de récolte en prairies constitue pour les éleveurs de ruminants l'une des attentes prioritaires depuis des années, afin d'obtenir un dispositif réellement efficace. L'enjeu d'indemnisations permettant de compenser les différents impacts climatiques (sécheresse, excès d'eau, grêle, ...) est essentiel pour la pérennité de nos exploitations dans le contexte du changement climatique.

Les insuffisances et manquements du schéma fondé uniquement sur l'indice satellite ne sont malheureusement plus à démontrer. Et l'année 2025 en a été un nouveau révélateur.

Les Comités départementaux d'expertise, créés par la loi (article 4 de la loi Duplomb) avaient donc vocation à enfin permettre de corriger les situations, sur une base collective et par une analyse au plus près des réalités.

Mais, une nouvelle fois, l'opportunité d'une procédure de recours contre l'indice satellite a été anéantie par les pouvoirs publics. Les modalités pour ces Comités départementaux d'expertise (instruction du 29 décembre du ministère de l'Agriculture) complique à outrance la procédure de recours, pour la rendre non-opérationnelle.

Non seulement, il faudrait un recours individuel de chaque éleveur (alors même qu'aucune notification ne leur a été faite de leur situation, et que l'opacité règne) mais le CDE ne sera pas là pour réévaluer les pertes. Il devrait se contenter de commenter « qualitativement » le bilan de campagne, pour qu'ensuite ce soient les experts des assureurs au national qui arbitrent les contestations, et bien entendu classent tout cela « sans suite » !

Les éleveurs en ont assez d'un système inefficace, cadenassé et malhonnête d'indemnisations des pertes en Prairies, qui ne déclenche pas dans de nombreuses situations. Et ils le ressentent donc comme une supercherie, d'autant plus que les éleveurs contribuent pour plusieurs centaines de millions d'euros au dispositif au travers de leur cotisation et par les prélèvements PAC.

Les éleveurs espéraient obtenir sur le terrain qu'une réelle expertise des contestations soit réalisée avec le recalibrage des indemnisations qui doit légitimement en résulter.

C'est un sentiment de colère devant des dispositions qui saccagent délibérément la volonté portée par le législateur dans la Loi Duplomb d'un recours efficace, rapide et digne de ce nom face aux errements de l'indice satellite !

.../...



Face à cette impasse, le système doit être radicalement changé. Les éleveurs exigent une refonte totale afin de revenir à des expertises terrain.

Il est d'autre part scandaleux que les pouvoirs publics aient décidé que le taux d'indemnisation des éleveurs relevant du fonds dit de « solidarité nationale », soit amputé progressivement sur la période 2026 à 2028.

Monsieur le Premier ministre, vous avez exprimé très récemment vouloir remettre sans délai du bon sens sur un ensemble de dossiers agricoles. En gestion des risques climatiques sur prairies, nous vous demandons de fixer enfin un dispositif répondant aux attentes et réalités du terrain.

Patrick Bénézit
Président de la FNB

Jacky Salingardes
Président de la FNEC

Michèle Boudoin
Présidente de la FNO

Yohann Barbe
Président de la FNPL

Copie : Madame la Ministre de l'Agriculture